



MUNICIPALITÉ SAINT-THÉODORE-D'ACTON

1661, Principale, Saint-Théodore-d'Acton, Québec, J0H 1Z0
Téléphone : 450-546-2634 -- Télécopieur : 450-546-2526

PORTAIL OFFICIEL
SAINT-THÉODORE-D'ACTON

www.st-theodore.com



[saintheodore.dacton](https://www.facebook.com/saintheodore.dacton)

PROVINCE DE QUÉBEC - MRC D'ACTON

AVIS PUBLIC

Consultation écrite en remplacement d'une assemblée publique de consultation

Dans le contexte de la COVID-19, la Municipalité a dû adapter ses pratiques en matière de consultation publique. Certaines procédures sont donc remplacées par des consultations écrites afin d'éviter les rassemblements. Le processus de consultation publique exigée par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* dans le cadre de l'adoption de règlements d'urbanisme et de demandes de dérogations mineures a donc été remplacé par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, tel qu'autorisé dans l'arrêté 2020-049.

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement numéro 629-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1) Lors d'une séance tenue le 14 septembre 2020, le Conseil municipal a adopté un projet de règlement intitulé « Règlement numéro 629-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ».
- 2) L'objet du projet de règlement est de modifier ledit règlement de zonage afin de permettre l'élevage de poules, de poulets à griller et de lapins, à des fins personnelles, dans les zones 502, 503, 504, 505, 507, 511 et 512, secteurs déstructurés pour l'agriculture ;
- 3) En remplacement de l'assemblée publique de consultation, une consultation écrite de 15 jours aura lieu. Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement jusqu'au 1^{er} octobre 2020 à 16h30 de la manière suivante : par courriel, à l'adresse électronique mun.st-theodore@mrcacton.qc.ca, par lettre adressée au 1661 rue Principale, Saint-Théodore-d'Acton, Québec, J0H 1Z0, en personne au bureau municipal ou déposée dans la boîte aux lettres située devant le bureau municipal. Tous les commentaires reçus seront portés à l'attention du conseil municipal. Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. Les intéressés de se faire entendre lors de la séance du conseil pourront le faire par téléphone ou visioconférence sur rendez-vous préalable.
- 4) Le projet de règlement ainsi que les documents indiquant la nature des modifications et l'illustration de ces zones sont disponibles pour consultation au bureau municipal aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h30 et sur le site internet de la municipalité (<http://st-theodore.com/communications/avis-publics/avis-publics-2020/>). Une copie du projet de règlement peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.
- 5) Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce 16 septembre 2020.

Marc Lévesque
Directeur général & secrétaire-trésorier
Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton